

1. **Débitrice: Chris-Val Sàrl, Exploitation d'une entreprise de charpente, en particulier la fabrication, la pose, la rénovation, etc.**, Rue de la Tour 31, 1955 Chamoson
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: Est également déposé : La décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 et ss CO.
Un délai de 20 jours est imparti aux créanciers pour demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 CO

Office des faillites du district de Conthey
1963 Vétroz

(00134783)